

CAPN du 18 mai
mutations des IEN

Site Internet
1500 connexions

Le sommaire complet
est en page 3

L'inspection n° 58

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI.EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Editorial

Anecdote...

Laissez-moi vous conter une anecdote : une de nos collègues a postulé, par la voie hiérarchique comme il se doit, pour participer à un symposium en Roumanie. Fort heureuse de voir sa candidature retenue, elle informa son IA-DSDEN de sa bonne fortune... et fut vite obligée de déchanter. En effet, quoique ce dernier ait laissé passer sa demande sans la moindre opposition, il lui signifia son refus de la laisser partir au motif que la surcharge de travail des inspecteurs – qui se manifeste en particulier par le fait qu'ils refusent de mettre en place les comités locaux d'éducation – rendait ce déplacement inopportun ! Goûtez-vous, chers camarades, le sel de cet humour ? Pour moi, comme pour notre collègue, il a une saveur détestable.

Alerté, je suis intervenu auprès de la DPATE, ainsi qu'auprès de ce supérieur, tellement soucieux des conditions de travail des inspecteurs, mais en vain... Drapé dans sa position de principe, celui-ci n'a rien voulu entendre ; empêtré dans ses principes, cet autre n'a rien voulu imposer...

Eh oui, désolé, c'est la vie, pas de happy end. Vous trouvez cette histoire triste ? Moi aussi, mais fort édifiante et, hélas, fort banale. Nous connaissons tous de ces petits potentats locaux qui veulent trancher et décider, sans se soucier le moins du monde des conséquences que ceci peut avoir sur le moral de leurs subordonnés, de ces despotes qui sont parfois prêts aux plus basses vengeances, sans qu'il y ait la moindre relation entre le " crime " et le " châtement ". A un moment où le ministère se targue de promouvoir une gestion raisonnée des ressources humaines, la suffisance et la morgue de ces tyranneaux devient totalement insupportable.

Faut-il dès lors lancer une grande croisade contre les ennemis que seraient les IA-DSDEN ou les recteurs ? Certainement pas. Car nous en connaissons tous, et je me plais à les saluer ici, qui sont d'infatigables serviteurs de l'Etat. Humains, parfois même humanistes, toujours disponibles et nous considérant comme des conseillers privilégiés, ils nous donnent au quotidien l'envie de nous dépasser dans l'intérêt du service public d'éducation. Si nous vitupérons parfois contre eux quand nous voyons la quantité de travail qu'ils nous amènent à prendre volontairement en charge plutôt que de nous l'imposer, nous reconnaissons leur compétence et avons plaisir à les suivre.

Ainsi, nous ne contestons pas la fonction, mais nous dénonçons avec vigueur les excès d'autoritarisme et l'incapacité qu'ont certains à nous mobiliser – si ce n'est contre eux, bien entendu ! L'exercice de l'autorité ne souffre pas la médiocrité. N'hésitez pas, mes chers camarades, à réagir et à agir quand le besoin s'en fait sentir. Unis et solidaires, nous ferons reculer l'arbitraire.

P. ROUMAGNAC

AGENDA

25 mai

* BORDEAUX / Audience auprès du Recteur MONTEIL chargé d'une mission sur la notation des enseignants (P. ROUMAGNAC – M.-P. COLLET – D. GAUCHON – B. LESPEL)

1^{er} juin

* SAINT-MALO / Congrès de la Fédération Générale des Retraités (P. ROUMAGNAC – M. MOISAN)
* ROUEN / Assemblée générale de l'OCCE. Participation de J.-Cl. QUEMIN.

2 juin

* ARRAS / Journée-débat organisée par le centre H. Aigueperse-FEN sur le thème : " Handicaps et rythmes de vie – Intégration des jeunes déficients intellectuels " (SI.EN représenté par M.-A. PLOUVIN, RD SI.EN / Pas-de-Calais)

7 juin

* MEN / DPATE – Audience auprès de M. CUISINIER sur l'affectation des stagiaires (P. ROUMAGNAC – M.-P. COLLET – P.-Fr. GACHET – J.-P. BERGHEAUD)

8 et 9 juin

* BESANCON / Congrès de la Jeunesse au Plein Air. Participation de R. COLIN, Responsable académique.

14 juin

* Rencontre avec M. DASTE (J. BILAK – M.-P. COLLET – R. HASIAK – Fr. GROSBRAS)

15 juin

* MEN / Audience du Doyen G. LAFORET, Inspecteur Général, sur la formation des IEN (P. ROUMAGNAC – M.-P. COLLET – Fr. GROSBRAS)
* SI.EN / Réunion du groupe " Historique du syndicat "

Concours littéraire ANCP

L'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques (ANCP) organise son 7^{ème} concours littéraire ouvert à tous les personnels de l'Education nationale, actifs ou retraités.

Ce concours a pour but de faire connaître un auteur et de publier une œuvre, non encore éditée, pour des enfants de 5 à 12 ans.

Chaque auteur fera parvenir son manuscrit en sept exemplaires dactylographiés avant le 15 octobre 1999.

Envoi des manuscrits et demande de renseignements à :

Michèle SCHÖTTKE - Présidente du Jury -
18, avenue Massenet - 63400 CHAMALIERES

Congrès de la FGR

St-MALO, le 1^{er} juin 99

Participants : Michel MOISAN – Patrick ROUMAGNAC.

La présence du secrétaire général du SI.EN-Fen au congrès des retraités de la fonction publique visait à marquer la totale solidarité de notre syndicat à la cause de nos collègues qui ont quitté le métier sans profiter des retombées des évolutions du statut des inspecteurs. Une injustice a été commise, elle a été reconnue, il nous appartient d'œuvrer pour qu'elle soit réparée.

Je profite de cette occasion pour rappeler à tous nos camarades actifs que les retraités syndiqués au SI.EN-Fen doivent être étroitement associés à la vie syndicale locale. Il n'est pas toujours facile pour eux de nouer (ou de renouer) les contacts avec les actifs. Ils connaissent très bien la charge de travail qui est celle d'un inspecteur – il l'ont vécue – et hésitent quelquefois à relancer ceux qui sont en activité.

Nous recevons trop fréquemment des courriers de collègues retraités qui, avec plus de tristesse que d'amertume, nous font part de leur regret de ne plus être associés à la vie syndicale, de leur sentiment d'être oubliés en quelque sorte (sauf au moment de payer leur cotisation...).

Il nous faut réagir. Rappelons une fois encore que notre force ne se situe pas uniquement dans le nombre, mais dans la solidarité dont nous sommes capables de faire preuve au sein de notre corps. Actifs ou retraités ont sans doute des problèmes spécifiques, mais c'est ensemble qu'ils auront à les traiter, ce n'est qu'ensemble qu'ils pourront gagner.

P. ROUMAGNAC

Action syndicale au quotidien

Ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie
Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Paris le 17 mai 1999

Le ministre

à

M. Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire général du Syndicat
de l'Inspection de l'éducation nationale

Objet : liste d'aptitude d'accès au corps des IA-IPR, année 1999
Réf. : votre lettre du 29 mars 1999

Vous avez appelé mon attention sur les difficultés rencontrées par les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des IA-IPR, en raison des délais fixés par la note de service n°99030 du 11 mars 1999.

Afin de ne pas léser les candidats et pour tenir compte des vacances scolaires, de nouveaux délais ont été octroyés aux rectorats. De plus, une large diffusion des dossiers d'inscription a été effectuée, notamment par courrier électronique.

En conséquence, mes services ont accepté le retour des dossiers jusqu'au 20 avril 1999 avant transmission pour avis à l'Inspection générale de l'éducation nationale.

Je vous précise également que des mesures identiques ont été retenues pour l'acheminement des demandes de participation au mouvement des IEN.

Pour le ministre et par délégation,
la directrice des personnels
administratifs, techniques
et d'encadrement,

Béatrice GILLE

Revue de presse



1er juin 1999

Les principaux articles de ce bulletin ont été mis en ligne sur le site Internet du SI.EN dès le 16 juin

Question à ...

Patrick ROUMAGNAC, secrétaire général du syndicat des inspecteurs de la FEN

Une réforme de l'inspection est-elle nécessaire ?

“ Notre syndicat est depuis longtemps favorable à une réforme. L'inspection-contrôle pratiquée aujourd'hui a fait preuve de ses limites. D'abord parce que le nombre d'inspecteurs par rapport au nombre d'enseignants (un pour 350 environ dans le premier degré, un pour 400 dans le meilleur des cas, en fonction de la discipline, dans le second degré, ndlr) ne permet pas d'effectuer un travail régulier. Nous intervenons une fois tous les trois ans dans le primaire, par exemple, et encore moins fré-

quement dans les collèges et les lycées. Ensuite, parce que ce type d'inspection est trop centré sur l'enseignant et pas assez sur l'évaluation de l'efficacité du système pour les enfants. Il faut que notre regard dépasse le cadre de l'enseignant dans sa classe, pour être plus transversal, évaluer le travail en équipe... Je ne suis, en outre, pas certain que le système de notes que nous attribuons aux enseignants à l'issue de notre passage dans leur classe soit toujours adapté. ”

Sommaire

Agenda	page 2
Concours littéraire ANCP	page 2
Congrès FGR	page 2
Action syndicale au quotidien	page 2
Hors classe IA-IPR	page 4
Mouvement 99	pages 4-9
Secrétaire d'IEN	page 9
Information et Orientation	page 10
Audience recteur Monteil	page 11
Manifeste pour le collège pour tous	page 12

Site Internet du SI.EN : déjà plus de 1500 connexions après seulement un mois et demi de fonctionnement

- Des informations mises en ligne chaque jour permettant une communication actualisée sur tous les sujets
- Un classement par dossiers thématiques pour pouvoir accéder rapidement aux informations recherchées
- Une identification claire des types d'information à partir d'un code de couleur (documents syndicaux sur fond ocre, documents officiels sur fond jaune, autres sur fond vert)
- Une page d'accueil permettant d'un seul regard de découvrir un message bref sur la vie syndicale (Flash) et les documents mis récemment sur le site (Actualité)
- Dès la rentrée de septembre, l'organisation de forums de discussion pour redynamiser la vie syndicale
- Un espace mis à disposition des sections départementales et académiques

Le site Internet du SI.EN est dès maintenant le moyen d'information syndicale le plus efficace pour l'ensemble des adhérents : il permet de disposer sans délais de toutes les informations parvenant au Bureau national, soit par la mise en ligne de documents, soit par l'indication de liens vers les sites proposant des documents intéressants.

Ainsi, les résultats du mouvement des IEN du 18 mai ont été mis, de façon quelque peu inattendue, sur le serveur du ministère le 20 mai et un lien sur la page d'accueil du SI.EN a été immédiatement créé ... par contre nous avons nous-mêmes publié le 21 mai une liste des postes vacants attendue avec im-

patience par les stagiaires et chacun avait pu lire dès le 19 mai la déclaration faite par Patrick ROUMAGNAC lors de la CAPN.

Mais nous vivons dans un système complexe où chacun est un producteur potentiel d'informations susceptibles d'intéresser l'ensemble des collègues : prévenez alors le SI.EN (sien@fen.fr) qui en assurera la publication sur le site.

Faites-nous également part de vos critiques, de vos suggestions : le site est un outil de communication qui peut et doit évoluer pour répondre à nos besoins syndicaux.

D. GAUCHON

Hors classe IA-IPR Quand les mêmes causes produisent les mêmes effets

Certains syndicats d'IA-IPR – que nous aurons la charité de ne pas désigner plus explicitement – s'étaient réjouis lors de la promulgation du décret relatif aux nouvelles conditions de carrière de ce corps, comme s'il se fût agi d'une grande victoire syndicale... Plus circonspects, nous nous étions inquiétés de la mise en place d'une hors-classe, mais nous étions bien seuls à émettre ces réserves qui, du reste, avaient été fort peu entendues. Ceci s'explique bien sûr par notre faible représentativité au sein de ce corps, mais ne remet nullement en cause la pertinence de l'analyse qui était la nôtre. Les faits le confirment aujourd'hui.

L'émotion est grande, en effet, chez nos collègues IA-IPR. L'établissement du tableau d'avancement à la hors-classe a conduit bon nombre d'entre eux à déchanter et à ouvrir les yeux sur les véritables intentions du ministère. Les effets de proximité par rapport à l'autorité de tutelle (recteur, inspection générale), comme ceux liés aux "services rendus" (la servilité ?), surclassent largement la conscience professionnelle et l'expérience acquise dans la fidélité au service public d'éducation ! D'aucuns, qui hier se félicitaient, déchantent aujourd'hui et crient à la tromperie.

Soyons clairs : si nous avons joué les Cassandre, c'est que nous connaissions parfaitement les effets pervers de la hors-classe, puisque nous les subissons nous-mêmes depuis trop longtemps. Sans doute bien du chemin reste-t-il à parcourir pour arriver enfin à une situation équitable et juste pour tous, mais reconnaissons que notre combat nous a déjà permis d'obtenir des avancées.

Pour que ces évolutions profitent aux IA-IPR, ils auront besoin d'interventions résolues et argumentées. L'expérience du SI.EN-Fen plaide pour lui. Si, après des années de lutte, nous avons pu faire évoluer les critères d'établissement du tableau d'avancement vers plus de transparence, si nous avons obtenu, en particulier, que tous nos collègues n'ayant pas démérité puissent accéder prioritairement à la hors-classe avant de partir à la retraite, nous pourrions obtenir les mêmes avancées – et, j'ose le dire, plus vite que d'autres syndicats – pour les IA-IPR... quand nous aurons acquis une représentativité suffisante au sein de ce corps – ce qui, j'ose l'espérer, ne saurait tarder avec les élections professionnelles qui approchent –.

P. ROUMAGNAC

Les impressions d'un expert

Participant pour la première fois à une CAPN, je veux apporter ici un témoignage que certains jugeront sans doute partial, mais dont j'essaierai de garantir la sincérité en ne forçant point le trait.

Commencée à 9h, dans un local plutôt exigü, au 5^{ème} étage d'un immeuble, 142 rue du Bac à Paris, la CAPN relative au mouvement des IEN s'est terminée vers 14h. Réunion de travail très dense dont le détail – outre sa confidentialité – ne présente qu'un intérêt général limité, mais laisse apparaître quelques images fortes :

- un travail bien maîtrisé par les services qui ont une parfaite connaissance des situations individuelles et des caractéristiques des postes ;
- une volonté affichée de la DPATE de prendre en compte aussi bien l'intérêt du service que l'intérêt du personnel, sans pour autant accepter formellement l'idée d'un barème ;
- un acharnement des représentants du SI.EN-Fen à faire prendre en compte des critères objectifs (ancienneté dans la fonction, ancienneté générale des services) pour classer les demandes, tout en prenant en compte les situations particulières justifiées ;
- une incapacité quasi totale de l'administration à gérer la notion de profil, dont elle reconnaît l'approximation et l'extension abusive ;
- des interventions très argumentées des représentants du SI.EN-Fen qui ont une telle connaissance des dossiers que certaines "chaînes" ont pu être réalisées ou complétées à leur seule initiative !
- une présence très discrète du SNPIEN/FSU, dont la déclaration préalable a toutefois confirmé la volonté commune d'obtenir "un statut unique pour tous les corps d'inspection" ;
- une volonté d'apaisement de la part de l'administration qui, sur la plupart des problèmes soulevés par le SI.EN-Fen, a accepté de différer les décisions jusqu'à la prochaine CAPN pour que soient menées des études complémentaires.

D. GAUCHON

Préparation de la CAPN du 23 juin

Pour que les choses soient claires, il convient de rappeler certains principes. La CAPN du 23/06/99 traitera de plusieurs points dans un ordre précis :

1. Etude des situations en attente concernant l'affectation des titulaires (collègues restés sans poste, cas soulevés lors de la CAPN du 18/05/99, régulations liées aux départs en détachement ou en CFA non connus lors de la précédente CAPN ;
2. Titularisation des stagiaires seconde année ;
3. Affectation des stagiaires sortants de l'ESPEMEN. Une audience à la DPATE, à laquelle participaient deux représentants des stagiaires (un premier degré et un ET) nous a permis de préciser nos souhaits et nos attentes. Nous nous montrerons particulièrement attentifs aux propositions de l'administration et ne manquerons pas de réagir en cas de difficulté ;
4. Recrutement des IEN par liste d'aptitude. Nous veillerons aux critères retenus par l'administration et nous assurerons que les procédures de sélection de nos futurs collègues prennent en compte à la fois des compétences identifiées et l'intérêt du service (affectation sur des postes dits "prioritaires").

P. ROUMAGNAC

Mouvement 99

Enseignement technique et professionnel

La CAPN réunie le 18 mai a eu à examiner les demandes de 63 collègues enseignement technique ou enseignement général. 31 demandes ont pu être satisfaites.

A l'issue de ce mouvement 78 postes restent vacants ; 26 seront pourvus lors de la prochaine CAPN qui se prononcera sur les affectations des stagiaires et des inspecteurs recrutés par liste d'aptitude.

Le grand nombre de postes vacants menace la qualité du suivi de l'enseignement technique et professionnel, d'autant plus que la gestion des postes continue à se faire dans la plus grande opacité : des postes sont gelés pour installer des collaborateurs de Recteur, d'autres sont transformés sans concertation et selon des critères qui ne sont pas clairement communiqués. Il est parfois répondu que la transformation des postes a été faite en fonction du (seul) nombre de professeurs de lycée professionnel. Cela signifierait-il que le suivi des examens, des centres de formation d'apprentis et de la formation continue ne se ferait plus ? Si certaines missions ne doivent plus être assurées, qu'on nous le dise ! Qu'on nous dise si, par exemple, la note de service relative aux missions en apprentissage ne nous concerne plus.

A ce jour, dès lors que l'administration a besoin d'un poste budgétaire d'IEN, elle se tourne vers les postes enseignement technique... pour valoriser l'enseignement technique et professionnel... sans doute !!!

Pour ce qui est de l'enseignement général, la clarification de certaines appellations s'avère urgente : en effet, des postes sont affichés «lettres», d'autres «lettres-histoire» «maths» «maths-sciences» etc, alors que les professeurs de lycée professionnel sont toujours bivalents et que le cabinet du Ministre a réaffirmé qu'il était hors de question de revenir sur la bivalence des professeurs de lycée professionnel.

Enfin, pour ce qui est du redéploiement demandé par le SI.EN depuis de nombreuses années, il semblerait que la DPATE soit prête (pour la nième fois) à engager une

réflexion sur le sujet. Il y a urgence à établir les besoins réels des académies et à les redéployer, notamment, lors de départs en retraite ou de mutations.

Marie-Paule COLLET

Premier degré

268 collègues ont participé au mouvement ; 109 ont obtenu satisfaction. La plupart d'entre eux ont été satisfaits sur leur vœu n° 1. Une fois encore, les commissaires paritaires et les experts du SI.EN-Fen sont très largement intervenus pour défendre l'équité et la transparence dans les opérations de mouvement. Une fois encore, ils ont été à la pointe du combat pour dénoncer les abus, les faveurs, les faux semblants. Une fois encore, ils ont été les seuls à faire preuve de ténacité, voire parfois de pugnacité, pour rétablir une juste reconnaissance de critères objectifs.

Je ne reviendrai pas sur notre position à l'égard des postes à profil ; l'éditorial du précédent numéro de notre bulletin est, me semble-t-il, assez clair sur ce que nous n'acceptons pas.

L'action des commissaires paritaires a permis de rétablir dans leur droit un certain nombre de nos collègues. Nous nous en réjouissons. En revanche, plusieurs situations problématiques sont restées sans réponse à l'issue de cette CAPN. Nous avons obtenu de l'administration que dans tous les cas où nous émettions un doute quant au respect des règles du mouvement, une étude approfondie soit menée. De nombreux postes n'ont donc pas été attribués et les candidatures seront réexaminées lors de la CAPN du 23/06/99. Nous avons pris contact avec les intéressés, et nous pouvons d'ores et déjà les assurer de notre détermination sans faille à défendre l'équité au cours de la CAPN à venir.

P. ROUMAGNAC

Une (re)connaissance à partager

Un expert, novice en CAPN, vante la connaissance des dossiers qu'ont manifestée les commissaires paritaires élus du SI.EN-Fen. Nous l'en remercions, mais ces félicitations doivent être partagées avec tous nos responsables locaux qui en sont à l'origine.

A titre d'exemple, vous trouverez ci-après les interrogations de la section locale du SI.EN-Fen des Pyrénées Atlantiques. Nous recevons très souvent des informations de même nature (même si elles ne sont pas toujours aussi précises) relativement à des dysfonctionnements ou à des injustices. Ceci illustre ce que peut –ou que doit– être la communication au sein de notre syndicat. Nous ne pouvons prétendre à l'efficacité lors des instances paritaires (même si elle reste imparfaite à bien des égards) que si nous avons une solide connaissance des situations locales. De la même manière, notre action ne peut être appréciée –ou com-

prise– de nos syndiqués que si elle est connue.

Dans le cas précis, nous sommes intervenus en CAPN et nous avons développé une argumentation qui a conduit B. GILLE, directrice de la DPATE, à s'engager à alerter le recteur de Bordeaux sur cette délicate question, et à faire le point avec nous lors de la prochaine CAPN. Nous avons nous-mêmes adressé un courrier au recteur pour lui faire part de notre analyse et de notre exigence de voir respecter le droit républicain sur tout le territoire. Dès que nous aurons reçu des réponses de l'administration –et si cela ne va pas assez vite, nous la relancerons– nous informerons nos collègues et apprécierons avec eux les suites à envisager.

Cet exemple montre clairement que la communication est à la base de la vie de notre syndicat et de l'efficacité de celui-ci.

P. ROUMAGNAC

Extraits de la note concernant le poste de Bayonne 2 Brief historique

Il n'existe aucune justification réglementaire ou fonctionnelle pour que le poste de Bayonne 2 soit étiqueté avec un «profil basque». Cette "décision" prise il y a trois ans par un ministre de l'Education nationale - Président du Conseil général - sans aucune concertation (l'IA/DSDEN n'avait semble-t-il même pas été consulté) se trouvait répondre apparemment à la nécessité de donner un gage politique au moment où le Président du Conseil général se prononçait contre la création d'un département basque et, pour bien montrer cette volonté "politique", on a facilité le départ du titulaire du poste qui n'était pourtant là que depuis deux ans.

Que reste-t-il aujourd'hui de ces péripéties ?

Après être paru au mouvement pendant deux ans sous l'appellation "langue basque parlée", le poste de Bayonne 2 se cache désormais sous la mention de "poste à profil" mais on n'a pas renoncé pour autant au projet initial.

Deux questions fondamentales restent donc posées :

1. Est-il acceptable qu'un fonctionnaire de la République, **responsable territorial** représentant

le ministre dans une circonscription, soit nommé sur un critère exclusif d'appartenance à une communauté ? (fut-ce sous le prétexte déguisé d'une compétence linguistique).

2. Le nécessaire contrôle de l'Etat sur l'enseignement des langues régionales doit-il être assuré par un IEN chargé par ailleurs d'une circonscription ?

La solution réglementaire, telle qu'elle est définie dans la circulaire du 7/04/1995 et mise en œuvre par exemple en Corse (poste académique d'IEN "Langue et culture corses") offre, à l'évidence, les garanties d'un contrôle plus efficace :

- elle permet à celui qui contrôle d'avoir la distance nécessaire à un regard objectif ;

- elle permet de croiser deux regards complémentaires (celui de l'IEN territorial et celui du chargé de mission académique) ;

- elle met l'accent sur la nécessité de conduire une politique cohérente sur l'ensemble de la scolarité (primaire + secondaire).

Il est donc indispensable de créer un poste académique d'IEN "Langue et culture basques". On évitera ainsi toute ambiguïté et cette mesure s'inscrira naturellement dans la politique de reconnaissance des langues régionales.

Mouvement 98 - Premier degré

AUMAGE Thierry

poste occupé : ROMANS (Drôme)
nouvelle affectation : BOURG-LES-VALENCE + AIS (Drôme)

ARRETEAU Danielle

poste occupé : NEVERS-DECIZE (Nièvre)
nouvelle affectation : NEVERS Adj1 IA + AIS (Nièvre)

AUGER Claude

poste occupé : DIGNE-les-BAINS I Adj1 IA + AIS (Alpes-de-Haute-Provence)
nouvelle affectation : AIX I (Bouches-du-Rhône)

AYMARD Caroline

poste occupé : Détachement
nouvelle affectation : LIBOURNE II (Gironde)

BAILLEUL Francis

poste occupé : PORTES-LES-VALENCE (Drôme)
nouvelle affectation : BAIE-MAHAULT (Guadeloupe)

BAILLEUL Lucette

poste occupé : BOURG-LES-VALENCE AIS (Drôme)
nouvelle affectation : SAINTE-ANNE II + AIS (Guadeloupe)

BALAZ Franck

poste occupé : SAINT-ANDRE -DE-CUBZAC (Gironde)
nouvelle affectation : NIMES I (Gard)

BARLERIN Jean-Claude

poste occupé : NOYELLES-GODAULT (Pas-de-Calais)
nouvelle affectation : BEZONS (Val-d'Oise)

BELLOQUE Philippe

poste occupé : LILLE - HELLEMMES (Nord)
nouvelle affectation : LILLE I -LAMBERSART (Nord)

BENAYCH Pierre

poste occupé : LIMEIL-VALENTON (Val-de-Marne)
nouvelle affectation : CRETEIL Adj1 IA + IUFM (Val-de-Marne)

BENOIT Hervé

poste occupé : MELUN II AIS (Seine-et-Marne)
nouvelle affectation : CNEFEI (Hauts-de-Seine)

BEQUET Marcel

poste occupé : SAINTE-ANNE II AIS (Guadeloupe)
nouvelle affectation : CAYENNE SUD (Guyane)

BESAURY Anne-Marie

poste occupé : AMIENS V (Somme)
nouvelle affectation : MARLY-LES-COMPIEGNE (Oise)

BONNEVIE Maryse

poste occupé : FREYMING-MERLEBACH (Moselle)
nouvelle affectation : FLORANGE (Moselle)

BOUILLON Didier

poste occupé : BOBIGNY (Seine-Saint-Denis)
nouvelle affectation : CERGY SUD I + IUFM (Val d'Oise)

BOURDREL Danielle

poste occupé : VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS (Haute-Garonne)
nouvelle affectation : PAMIERS + AIS (Ariège)

BREYSSE Pierre

poste occupé : RIVE-DE-GIER (Loire)
nouvelle affectation : RHONE AIS III + IUFM (Rhône)

BRIERE Régine

poste occupé : YVETOT (Seine-Maritime)
nouvelle affectation : SAINT-VALERY-EN-CAUX (Seine-Maritime)

BROUET Alain

poste occupé : Détachement
nouvelle affectation : NYONS (Drôme)

CAPRON Annie

poste occupé : CHARLEVILLE-MEZIERES AIS (Ardennes)
nouvelle affectation : CHARLEVILLE-MEZIERES Adj1 IA (Ardennes)

CHALFINE Gilbert

poste occupé : PLAISIR (Yvelines)
nouvelle affectation : BEYNES (Yvelines)

CHAMBLAS Françoise

poste occupé : TAIN-L'HERMITAGE (Drôme)
nouvelle affectation : PORTES-LES-VALENCE (Drôme)

CHARDONNEL Bernard

poste occupé : LA TOUR DU PIN II (Isère)
nouvelle affectation : MONTMELIAN (Savoie)

CHAUDUN Daniel

poste occupé : ISSOUDUN (Indre)
nouvelle affectation : CONTRES (Loir-et-Cher)

CHELELEKIAN Antoine

poste occupé : AJACCIO II (Corse du Sud)
nouvelle affectation : BASTIA II + AIS (Haute-Corse)

COADOU Jean

poste occupé : Détachement
nouvelle affectation : LAVAL IV (Mayenne)

COUEFFE Alain

poste occupé : CHOLET I (Maine-et-Loire)
nouvelle affectation : NANTES-ST-SEBASTIEN (Loire-Atlantique)

COUPET Gilles

poste occupé : LE NEUBOURG (Eure)
nouvelle affectation : MERU (Oise)

COURBOIS Philippe

poste occupé : AULNOYE-AYMERIES (Nord)
nouvelle affectation : ARRAS IV (Pas-de-Calais)

CROSET Laurent

poste occupé : Détachement
nouvelle affectation : PROVINS (Seine-et-Marne)

DAVID Rémy

poste occupé : VESOUL + IUFM (Haute-Saône)
nouvelle affectation : BESANCON IV (Doubs)

DE HENAU Simone

poste occupé : SENS II (Yonne)
nouvelle affectation : COULOMMIERS (Seine-et-Marne)

DENIS Jean

poste occupé : AULNAY-sous-BOIS (Seine-Saint-Denis)
nouvelle affectation : PANTIN (Seine-Saint-Denis)

DEREMETZ Myriam

poste occupé : VALENCIENNES-SAINT-SAULVE (Nord)
nouvelle affectation : ANGOULEME SUD (Charente)

DESTRES Antoine

poste occupé : SAINT-LO III (Manche)
nouvelle affectation : VAL DE SEULLES (Calvados)

DETMINIL Didier

poste occupé : LILLEBONNE (Seine-Maritime)
nouvelle affectation : YVETOT (Seine-Maritime)

DIMIER René

poste occupé : Détachement
nouvelle affectation : RIVE-DE-GIER (Haute-Loire)

DUFLOS Yves

poste occupé : SAINT-POL-SUR-TERNOISE (Pas-de-Calais)
nouvelle affectation : HESDIN (Pas-de-Calais)

FERREIRA DOS SANTOS Annie

poste occupé : VAL D'OISE NORD (Val-d'Oise)
nouvelle affectation : NERAC (Lot-et-Garonne)

FEUGA Paul

poste occupé : CARCASSONNE II (Aude)
nouvelle affectation : CAUSSADE (Tarn-et-Garonne)

FONTAINE Pierre- Marie

poste occupé : SAINT-QUENTIN I (Aisne)
nouvelle affectation : HENIN-BEAUMONT (Pas-de-Calais)

FOUET Jean

poste occupé : ALES II (Gard)
nouvelle affectation : BEZIERS II (Hérault)

FUSTER Philippe

poste occupé : AUXERRE II AIS (Yonne)
nouvelle affectation : AUXERRE III (Yonne)

GARNIER Pierre

poste occupé : BAIE-MAHAULT (Guadeloupe)
nouvelle affectation : GOSIER-MARIE-GALANTE (Guadeloupe)

GAULIN Patrice

poste occupé : BEZIERS I (Hérault)
nouvelle affectation : DRANCY (Seine-Saint-Denis)

GAZIO Alain

poste occupé : Détachement
nouvelle affectation : ROCHEFORT EST (Charente-Maritime)

GHIER Jean- Robert

poste occupé : WASQUEHAL (Nord)
nouvelle affectation : LILLE III - VILLENEUVE D'ASCQ NORD (Nord)

Mouvement 98 - Premier degré

GIBERT Joël

poste occupé : YSSINGEAUX (Haute-Loire)
nouvelle affectation : MONISTROL-SUR-LOIRE (Haute-Loire)

GILLE-COMBALUZIER Anne-Marie

poste occupé : BRUNOY (Essonne)
nouvelle affectation : LE PLESSIS-ROBINSON + IUFM (Hauts-de-Seine)

GOEPFERT Yves

poste occupé : GRANDE-SYNTHÉ (Nord)
nouvelle affectation : LILLE III – FACHES-THUMESNIL (Nord)

GOHIER Joëlle

poste occupé : CHAMPIGNY I (Val-de-Marne)
nouvelle affectation : BRUNOY (Essonne)

GUINEZ Raoul

poste occupé : CERGY- SAINT-CHRISTOPHE (Val-d'Oise)
nouvelle affectation : COLOMBES I (Hauts-de-Seine)

GUTIERREZ Jean

poste occupé : NIMES (Gard)
nouvelle affectation : NIMES Adj1 IA (Gard)

HENAFF Dominique

poste occupé : LES MUREAUX (Yvelines)
nouvelle affectation : ANTONY (Hauts-de-Seine)

HUET Jean-Bernard

poste occupé : NARBONNE I (Aude)
nouvelle affectation : SAINT-JOSEPH (Réunion)

JACQUEMAIN José

poste occupé : AUXERRE III (Yonne)
nouvelle affectation : AUXERRE IV Adj1 IA (Yonne)

JOSSET André

poste occupé : LAVAL V (Mayenne)
nouvelle affectation : LAVAL VI (Mayenne)

JOZEFIAK Annie

poste occupé : ROUBAIX-HEM (Nord)
nouvelle affectation : ISLE-SUR –LA-SORGUE (Vaucluse)

KROCZEK Jean-Marie

poste occupé : HENNEBONT-LORIENT EST (Morbihan)
nouvelle affectation : SISTERON (Alpes-de-Haute-Provence)

LAMBIOTTE Michèle

poste occupé : ROCHEFORT EST (Charente-Maritime)
nouvelle affectation : BORDEAUX-BOUSCAT (Gironde)

LAMY Martine

poste occupé : DAMMARTIN-EN-GOELE (Seine-et-Marne)
nouvelle affectation : GAGNY (Seine-Saint-Denis)

LANDAS Bernard

poste occupé : IEN DEFA BADEN BADEN
nouvelle affectation : VALENCIENNES – SAINT-SAULVE (Nord)

LATREILLE Guy

poste occupé : SEDAN II (Ardennes)
nouvelle affectation : CHARLEVILLE-MEZIERES AIS (Ardennes)

LAURENT-FAHIER Arlette

poste occupé : BASTIA II AIS (Haute-Corse)
nouvelle affectation : USTARITZ (Pyrénées-Atlantiques)

LE COSSEC Martine

poste occupé : SABLE-SUR- SARTHE (Sarthe)
nouvelle affectation : LE MANS II (Sarthe)

LEJEUNE Michel

poste occupé : VAL D'OISE CENTRE (Val-d'Oise)
nouvelle affectation : ENGHEN + AIS (Val-d'Oise)

LEJEUNE Christiane

poste occupé : EVREUX II (Eure)
nouvelle affectation : LE NEUBOURG (Eure)

LELEU Michel

poste occupé : SISTERON (Alpes-de-Haute-Provence)
nouvelle affectation : DIGNE-LES-BAINS I Adj1 IA + AIS (Alpes-de-Haute-Provence)

LELOUP Marie-Hélène

poste occupé : SAINT-JULIEN (Aube)
nouvelle affectation : TROYES Adj1 IA (Aube)

MAIFFRET Christine

poste occupé : VALENCIENNES-VIEUX-CONDE (Nord)
nouvelle affectation : ROUBAIX-WATTRELOS (Nord)

MANCHE Hervé

poste occupé : BERNAY (Eure)
nouvelle affectation : PONT-AUDEMER (Eure)

MARINIER Guy

poste occupé : BAUGE (Maine-et-Loire)
nouvelle affectation : ANGERS VI (Maine-et-Loire)

MARQUILLY André

poste occupé : PLOERMEL (Morbihan)
nouvelle affectation : LORIENT EST (Morbihan)

MARTHON Michèle

poste occupé : JUVISY (Essonne)
nouvelle affectation : BOIS D'ARCY (Yvelines)

MARTIN Jean-Pierre

poste occupé : Détachement
nouvelle affectation : CHARTRES IV (Eure-et-Loir)

MAURIN Jean-Michel

poste occupé : SAINT-MAXIMIN (Var)
nouvelle affectation : AIX II (Bouches –du- Rhône)

MEYER Françoise

poste occupé : FLORANGE (Moselle)
nouvelle affectation : METZ IUFM (Moselle)

MILESI Jacques

poste occupé : MONTMELIAN (Savoie)
nouvelle affectation : SEYSSINET (Isère)

MOLINES Jean-Paul

poste occupé : SARRE-UNION (Bas-Rhin)
nouvelle affectation : STRASBOURG IX + IUFM (Bas-Rhin)

MORITZ Charles

poste occupé : STRASBOURG IX + IUFM (Bas-Rhin)
nouvelle affectation : STRASBOURG I (Bas-Rhin)

MOSSE Alain

poste occupé : EPINAY- SUR - SEINE (Seine-Saint-Denis)
nouvelle affectation : CNEFEI (Hauts-de-Seine)

PALLIN Philippe

poste occupé : MANTES-LA-VILLE (Yvelines)
nouvelle affectation : PLAISIR (Yvelines)

PETIT Gérard

poste occupé : LE QUESNOY (Nord)
nouvelle affectation : ROUBAIX-HEM (Nord)

PEYRE Marie-José

poste occupé : CREST (Drôme)
nouvelle affectation : CARCASSONNE II (Aude)

PLOUVIN Marie- Aimée

poste occupé : ARRAS IV (Pas-de-Calais)
nouvelle affectation : OUTREAU + IUFM (Pas-de-Calais)

POLARD Jean- Jacques

poste occupé : CAMBRAI-SUD (Nord)
nouvelle affectation : TERGNIER (Aisne)

POURTIER Chantal

poste occupé : Enseignement technique / Académie de DIJON
nouvelle affectation : SOCHAUX (Doubs)

PUY-RANSAN Mireille

poste occupé : CHARTRES IV (Eure-et-Loir)
nouvelle affectation : TOULON EST (Var)

RAVAT Noël

poste occupé : BOURGES NORD (Cher)
nouvelle affectation : TAIN-L'HERMITAGE (Drôme)

REUZE Emmanuel

poste occupé : NANTES-SAINT-SEBASTIEN (Loire –Atlantique)
nouvelle affectation : NANTES – ST-HERBLAIN (Loire-Atlantique)

RICHARD Michel

poste occupé : SAINT-QUENTIN II (Aisne)
nouvelle affectation : ALES II (Gard)

RIPOCHE Jean- Louis

poste occupé : CHINON (Indre-et-Loire)
nouvelle affectation : ANGERS II + AIS (Maine-et-Loire)

RODRIGUEZ Maurice

poste occupé : Détachement
nouvelle affectation : CUERS (Var)

Mouvement 98 - Premier degré

RONDEL Yves

poste occupé : VIRE (Calvados)
nouvelle affectation : GRANVILLE (Manche)

ROSSIGNOL Françoise

poste occupé : FOIX RURAL (Ariège)
nouvelle affectation : BEZIERS I (Hérault)

ROUCOU Jean

poste occupé : PANTIN (Seine-Saint-Denis)
nouvelle affectation : ROSNY-SOUS-BOIS (Seine -Saint -Denis)

ROY Emmanuel

poste occupé : MARVEJOLS (Lozère)
nouvelle affectation : MONTCEAU- LES- MINES (Saône -et- Loire)

SAINT-ANDRE Nicole

poste occupé : AUXERRE I (Yonne)
nouvelle affectation : AUXERRE II + AIS (Yonne)

SAMZUN Thierry

poste occupé : IEN Adjt IA (Gironde)
nouvelle affectation : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC (Gironde)

SCHLANSE Gino

poste occupé : HENIN-BEAUMONT (Pas-de-Calais)
nouvelle affectation : ROUBAIX-WASQUEHAL (Nord)

SEEBOLD Eric

poste occupé : LE BLANC (Indre)
nouvelle affectation : ANGOULEME NORD (Charente)

SEGUIN Jean-Pascal

poste occupé : BONNEVILLE I – Classes de Découverte (Haute-Savoie)
nouvelle affectation : ANNECY II (Haute-Savoie)

SERRE Bernard

poste occupé : COLOMBES I (Hauts-de-Seine)
nouvelle affectation : AIS I + LA GARENNE COLOMBES (Hauts-de-Seine)

TERRYN Françoise

poste occupé : WATTRELOS (Nord)
nouvelle affectation : ROUBAIX-CROIX (Nord)

TREIGNIER Jacques

poste occupé : DREUX II (Eure-et-Loir)
nouvelle affectation : BARENTIN (Seine-Maritime)

URBANIAK Jean

poste occupé : Détachement
nouvelle affectation : LILLE II – SAINT-ANDRE (Nord)

VANDENDRIESSCHE Dominique

poste occupé : NANTES-SAINT-HERBLAIN (Loire-Atlantique)
nouvelle affectation : STRASBOURG IV (Bas-Rhin)

VANHEEGHE Michèle

poste occupé : VOIRON I (Isère)
nouvelle affectation : LA TOUR DU PIN II (Isère)

VISOZ Michelle

poste occupé : SEYSSINET (Isère)
nouvelle affectation : VOIRON I (Isère)

Mouvement 98 - Information et orientation

CAMENZULLI Pierre

poste occupé : CORSE / Corse du Sud
nouvelle affectation : NICE / Var

GIUST Jacques

poste occupé : VERSAILLES / Essonne
nouvelle affectation : AIX-MARSEILLE / Vaucluse

HALTER René-Pierre

poste occupé : POITIERS / DRONISEP
nouvelle affectation : ONISEP Central /Marne-la-Vallée

RAU Gabrielle

poste occupé : NICE / DRONISEP
nouvelle affectation : AIX-MARSEILLE / Alpes-de-Haute-Provence

SAUGEY Reine-Marie

poste occupé : CRETEIL / Val-de-Marne
nouvelle affectation : PARIS

Mouvement 98 - Enseignement technique

ALEXANDRE Richard

poste occupé : REIMS (Economie-Gestion)
nouvelle affectation : PARIS (Economie-Gestion)

AUGY Marie-France

poste occupé : LYON (S.B.S.S.A.)
nouvelle affectation : GRENOBLE (S.B.S.S.A.)

BOISSEL Dominique

poste occupé : AIX- MARSEILLE (STI Arts appliqués / FC)
nouvelle affectation : MONTPELLIER (STI Arts appliqués)

BRESSOLES Simon

poste occupé : BORDEAUX (STI)
nouvelle affectation : TOULOUSE (STI)

BUCHETON François

poste occupé : POITIERS (STI)
nouvelle affectation : ORLEANS (STI)

BURG Marie-Françoise

poste occupé : BORDEAUX (S.B.S.S.A.)
nouvelle affectation : MONTPELLIER (S.B.S.S.A.)

DE VECCHI Monique

poste occupé : ROUEN (Economie-Gestion)
nouvelle affectation : TOULOUSE (Economie- Gestion)

DESCOMPS Didier

poste occupé : CLERMONT-FERRAND (STI)
nouvelle affectation : LIMOGES (STI)

GUILLAIN Denis

poste occupé : REIMS (Administratif et financier)
nouvelle affectation : REIMS (Economie-Gestion)

JAY Yves

poste occupé : BESANÇON (Maths)
nouvelle affectation : LYON (Maths)

KUHN François

poste occupé : GRENOBLE (Maths/ Formation continue)
nouvelle affectation : AIX-MARSEILLE (Maths / Formation continue)

LAMY Chantal

poste occupé : BORDEAUX (STI)
nouvelle affectation : BORDEAUX (S.B.S.S.A)

LENARD Jacques

poste occupé : VERSAILLES (Economie-Gestion)
nouvelle affectation : NOUVELLE-CALEDONIE (EG)

LARDIER Martine

poste occupé : AMIENS (STI)
nouvelle affectation : BESANÇON (STI)

LEHMANN Gérard

poste occupé : TOULOUSE (Lettres-Histoire)
nouvelle affectation : LA REUNION (Lettres-Histoire)

MAILLOT Philippe

poste occupé : CRETEIL (STI/ Formation continue)
nouvelle affectation : CRETEIL (STI)

MESNARD Claude

poste occupé : MAYOTTE (STI)
nouvelle affectation : BORDEAUX (STI)

NERRANT Annie

poste occupé : BORDEAUX (S.B.S.S.A / EG)
nouvelle affectation : MONTPELLIER (S.B.S.S.A)

NOEL Alain

poste occupé : ROUEN (Maths)
nouvelle affectation : CAEN (Maths)

NOEL Marilène

poste occupé : ROUEN (Lettres)
nouvelle affectation : CAEN (Lettres)

OBERLIN Gérard

poste occupé : POLYNESIE (STI)
nouvelle affectation : CORSE (STI)

PAGE Jean-Claude

poste occupé : REUNION (Economie-Gestion)
nouvelle affectation : BESANÇON (Economie-Gestion)

PARISEL Jacqueline

poste occupé : PARIS (Economie-Gestion)
nouvelle affectation : NANTES (Economie-Gestion)

Mouvement 98 - Enseignement technique

PEGORARO Patrick

poste occupé : LYON (Administratif et Financier)
nouvelle affectation : LYON (Economie-Gestion)

POURTIER Chantal

poste occupé : DIJON (S.B.S.S.A.)
nouvelle affectation : 1^{er} Degré SOCHAUX

PREVI Monique

poste occupé : NOUVELLE-CALEDONIE (Economie-Gestion)
nouvelle affectation : CRETEIL (Administratif et Financier)

PUREN Yves

poste occupé : NANTES (STI)
nouvelle affectation : POLYNESIE (STI)

RUIZ André

poste occupé : CAEN (STI)
nouvelle affectation : CAEN (Formation continue)

SAVARY Philippe

poste occupé : VERSAILLES (STI)
nouvelle affectation : MAYOTTE (STI)

TAESCH Armand

poste occupé : NANCY (Economie-Gestion)
nouvelle affectation : NANCY (Administratif et Financier)

VINEL Jean-Pierre

poste occupé : Détachement
nouvelle affectation : BORDEAUX (Maths)

Témoignage d'une secrétaire d'IEEN

Nos amis d'Administration et Intendance (A & I) nous ont donné leur accord pour la publication de ce témoignage de secrétaire d'IEEN.

Ce témoignage aborde bien des sujets qui nous sont chers : la formation continue, la validation des acquis professionnels, l'insertion professionnelle, les contenus des épreuves de concours de recrutement, l'alourdissement des tâches, le travail dans l'urgence etc. etc.

Extraits du courrier adressé à Jean-Yves ROCCA, Secrétaire général de A & I

« Monsieur le Secrétaire général,

Agée de 41 ans, depuis trois ans dans la fonction publique à l'issue d'un concours externe de catégorie C, titulaire d'un BTS de secrétariat de direction, j'exerce actuellement dans une inspection départementale du 1er degré de l'inspection académique de la Gironde. Je souhaite vous livrer quelques humeurs et aigreurs...

Le mode de recrutement des personnels

Le concours que j'ai passé évaluait des connaissances générales de base en français et mathématiques. Le jeu de rôle de l'oral visait à évaluer les capacités d'expression orale. Un vague test de classement de documents fut un ersatz d'épreuve professionnelle...

Je suis surprise par l'inadéquation entre le poste que j'occupe actuellement et l'absence de valorisation de la fonction qui, pourtant, au quotidien, nécessite des compétences strictement professionnelles de secrétariat (prise de notes, frappe, rédaction autonome de courriers, gestion de dossiers, classement, organisation de réunions, tenue de l'agenda de l'IEEN, planification des animations pédagogiques sous les signes et en coordination avec l'IEEN et l'équipe de circonscription).

Ce poste requiert aussi des compétences transversales telles que l'autonomie, la prise de responsabilité (gestion des remplacements), l'écoute téléphonique (appels des directeurs, d'écoles, des enseignants, relations avec les collectivités territoriales), la diplomatie (contacts avec les parents d'élèves parfois virulents...), la méthode (on reçoit de tous les services de l'inspection académique des enquêtes à relayer auprès de nos écoles), la discrétion (situations de conflit au sein des écoles...).

D'autres contraintes sont liées au poste : impossibilité de prendre les congés hors vacances scolaires, difficultés à travailler à temps partiel vu la charge de travail (impossibilité d'être remplacée), impossibilité d'effectuer les horaires à la carte car il faut une présence quand les écoles sont ouvertes, etc.

Une compétence tacite non reconnue officiellement

Pour la plupart, le poste de secrétariat d'IEEN est un vrai poste de secrétariat de direction si vous me permettez la comparaison avec le secteur privé. Nos IEEN le reconnaissent et nous font confiance. Pourquoi les «secrétariats d'IEEN» (ainsi nommés dans les organigrammes) ne sont-ils pas qualifiés en catégorie B au grade de «secrétaire d'administration scolaire et universitaire» ? Nous effectuons un vrai secrétariat, nous apparaissions sur les organigrammes en tant que secrétaires mais nous sommes adjointes. Permettez-moi d'ajouter que cette reconnaissance est tacite de la part de la hiérarchie. Un secrétaire général d'une IA s'adressait récemment à une collègue débutant dans la fonction en lui disant : «Cette année, ne suivez pas le cours du CAFPA pour passer le concours de catégorie B, vous n'aurez pas le temps et ce poste a besoin de votre présence. C'est un poste particulier». La collègue n'a rien vu de particulier sur son bulletin de salaire.

Pour la validation des acquis professionnels

Et je ne parle pas de perspectives de carrière inexistantes. Il est impossible d'évoluer sans passer des concours sur lesquels les restrictions budgétaires limitent de manière invraisemblable le nombre de postes. De plus, ces concours évaluent, une fois encore, des connaissances théoriques et encyclopédiques sans tenir compte des qualités intrinsèques de l'individu. Les secrétariats d'IEEN mériteraient l'ouverture d'examen professionnels qui attesteraient à la fois de connaissances et de capacités professionnelles.

Difficulté à suivre une formation

Je note également la difficulté à suivre une formation, compte tenu des sacrifices qu'il faut faire pour «récupérer» le retard accumulé lors de notre absence. En effet, ni les conseillers pédagogiques ni l'IEEN ne prennent en charge les tâches administratives pendant notre absence et nous ne sommes pas remplacées. Résultat : nous ne partons pas en stage de peur de voir les dossiers s'entasser à notre retour. Je remarque aussi que les petites phrases des IEEN qui, sans nous empêcher ouvertement de suivre des formations, nous rappellent que nous sommes «indispensables» à la bonne marche de la circonscription (quel honneur !).

Je découvre plus, chaque jour, les exigences de ce poste passionnant qui demande un grand investissement personnel et humain. Ceci n'est pas quantifiable mais c'est aussi ce qui fait la richesse de notre service public. Si l'état ne sait pas reconnaître les acteurs de sa politique, ceux-ci vont se lasser et gaspiller leur énergie..... »

Information et Orientation

Réunion des organisations associatives et syndicales des services d'orientation (INETOP - PARIS - 2 février 99)

Participaient à cette réunion pour le SI.EN : Jacques GIUST, Bernard LESPES, Alain LUX.

Suite à plusieurs demandes de représentants d'organisations syndicales qui souhaitent être mandatés pour intervenir dans ces réunions, Bernard LESPES apporte quelques précisions :

Le collectif "retraite" est né de la non prise en compte des années de stage pour le calcul des pensions de retraite des C.O.P et Directeurs de C.I.O.

Son champ d'activité s'est progressivement élargi, les dernières réunions distinguant bien deux sujets :

- la question des retraités
- les effets sur les services d'information et d'orientation de la réorganisation académique.

Les propositions faites au cours de ces réunions ainsi que les documents élaborés sont systématiquement proposés à l'ensemble des organisations pour avis ou/et diffusion.

1. Le collectif "retraite"

- Le document élaboré suite à la réunion du 20 novembre (Résolution des organisations représentatives des personnels d'orientation) est amendé suite aux propositions des représentants du SNES et du SGEN. Il sera adressé aux organisations pour utilisation et diffusion.

- Les questions traitées sont dissociées selon qu'elles relèvent du collectif "retraite" ou d'actions catégorielles.

- Bernard LESPES apporte son accord sur ce point tout en soulignant l'intérêt d'une défense collective et identitaire de la profession, comme cela est fait pour les enseignants.

- Le représentant des CSAIO se situe sur la même ligne.

- L'ACOP souligne sa mission d'associer les différentes générations de personnels et de transmettre des valeurs collectives.

Suite à donner aux actions prévues :

1. La résolution adoptée sera relayée par les organisations syn-

dicales et l'amicale des CSAIO.

2. Un rappel de dossier sera transmis au ministère.

3. Des actions auprès de la presse sont envisagées.

Le travail de fond se poursuit : où en est-on par rapport au cas du Tribunal de STRASBOURG, de celui d'un collègue en recours individuel, et des questions posées par les premières années de formation pour les collègues nouvellement recrutés ?

2. La réorganisation académique

Un tour de table a permis, comme pour la réunion du 20 novembre 1998, de faire le point.

D'un constat de diversité fait lors de la réunion précédente, on passe aux difficultés. La réorganisation paraît bien loin des objectifs de départ. La mise en œuvre semble même se déliter : projet refusé à NANCY, discret à VERSAILLES, en retrait à NANTES ; LILLE semble le seul lieu fort que l'on peut caractériser comme étant en vraie transformation.

La place des services d'information et d'orientation dans ces dispositifs est assez inégale. Pas de gros changement par rapport aux fonctionnements ordinaires des CIO, ni aux implications fonctionnelles des COP et Directeurs de CIO.

Les IEN IO sont inégalement associés aux opérations, et s'inscrivent souvent dans la logique de présence de leur inspecteur d'académie ou de l'implication des CSAIO. Un ou deux dysfonctionnements dans l'exercice des fonctions de ces derniers sont observés, venant de personnes peu au fait des dossiers des services. Le représentant des CSAIO s'associe en le regrettant à ce constat.

Conclusion

Le dispositif d'expérimentation académique manque de lisibilité et semble en perte de vitesse. Trois remarques de fond sont faites qui

rencontrent l'assentiment des membres du collectif :

1. Le système semble mal piloté au plan national, les écarts entre les déclinaisons académiques relevant plus d'impossibilités et de dysfonctionnements que de la diversité affichée.

Les identités territoriales, notamment celle du district, sont peu lisibles.

Qu'en est-il d'un dispositif où le flou dans l'organisation et le pilotage remettent en question le concept d'égalité des chances face à la diversité des établissements ?

2. Quelle est la place des personnels dans ces projets : quelles incidences sur l'éventuelle évolution de leur statut ?

3. Les personnels d'orientation ne sont pas évalués institutionnellement (sauf les IEN IO au moment de leur titularisation).

Ce dysfonctionnement induit une évaluation subjective et sauvage souvent négative qui nuit aux personnels.

C'est une question qui mériterait une étude approfondie.

Objectifs de travail pour les prochaines réunions

- Suivre le dossier "retraite"

- Dégager des thèmes d'étude transversaux en rapport avec les différentes catégories de personnels des CIO. Un "sondage" auprès des COP et des Directeurs de CIO pourrait notamment être fait par quelques collègues du collectif afin de relever les questions qui préoccupent les personnels, notamment dans le cadre de la réorganisation académique.

Alain LUX

Evaluation des enseignants

Audience auprès du recteur Monteil

Participants : Marie-Paule COLLET – Daniel GAUCHON – Bernard LESPE – Patrick ROUMAGNAC.

Dans le cadre de son message à notre Congrès de BONDY, M. le ministre de l'Education nationale évoquait l'importance de la mission confiée à M. le recteur MONTEIL pour l'évolution des missions et du statut des inspecteurs de l'Education nationale.

Nous avons donc rencontré le recteur MONTEIL le 25 mai 1999 pour mieux connaître la teneur de sa mission et lui faire part des attentes de notre syndicat.

Précisons tout d'abord que cette mission concerne l'évaluation des professeurs au niveau du second degré et pas du tout " pour l'instant " (sic) les enseignants du premier degré, bien que certains éléments du rapport à venir soient " sans doute applicables au 1^{er} degré " (re-sic !).

Qu'en est-il du constat initial ? Le recteur MONTEIL déplore qu'actuellement l'évaluation des professeurs soit trop rare, trop peu formative, et qu'elle n'ait que peu d'effets rétroactifs (en termes de formation, en particulier). Il signale, en outre, le caractère " impressionniste " de cette évaluation. Il s'interroge enfin sur ce qui fonde l'expertise de l'évaluateur.

A partir de ce constat assez négatif, le recteur MONTEIL énonce un certain nombre de propositions qui – selon l'usage – " n'engagent que l'auteur du rapport, le ministre ne conservant que ce qu'il souhaite ".

Le dispositif proposé prend en compte de manière différenciée l'expérience professionnelle des professeurs. Ainsi, en ce qui concerne les débutants, le recteur MONTEIL suggère que les deux premières années d'exercice associent un jeune enseignant et un tuteur aux compétences affirmées. La première inspection aurait lieu au terme de ces deux années et serait suivie, deux ans plus tard (période pendant laquelle le professeur serait totalement autonome), d'une nouvelle inspection par un autre binôme d'inspecteurs. L'objectif est d'éviter l'effet négatif

d'une note initiale traduisant un manque d'implication et/ou de compétence, l'intervention d'un même évaluateur étant susceptible de manquer d'objectivité.

Pour les enseignants confirmés, le recteur MONTEIL pense qu'une inspection tous les trois ans est nécessaire pour assurer un suivi satisfaisant. Cette visite d'inspection serait doublée d'un entretien associant l'intéressé, l'inspecteur et le chef d'établissement. Ledit entretien serait basé sur un rapport d'activité établi par l'enseignant. Il déboucherait sur une note qui se substituerait à l'actuelle note administrative. Le principe de la double note serait donc réaménagé, mais non remis en cause. Le rapport d'activité devrait permettre d'extraire les aspects positifs d'une politique professionnelle dans une perspective de mutualisation des compétences. A terme, un " conseil des études " aurait à exploiter cette base d'informations dans un souci d'amélioration du service éducatif.

L'inspection pédagogique pourrait associer deux inspecteurs de spécialité différente pour produire un effet de collégialité au sein des corps d'inspection. La complémentarité des approches permettrait une analyse plus précise des pratiques des enseignants. Toute inspection devrait s'accompagner d'une proposition concrète de formation.

Ces deux contraintes – inspection tous les trois ans et fonctionnement en binôme – impliquent la nécessité d'accroître le nombre d'inspecteurs. De plus, tandis que le dispositif du compte rendu d'activité tous les trois ans fonctionnerait tout au long de la carrière d'un enseignant, le nombre global d'inspections serait limité (six inspections au fil d'une carrière pourrait constituer une moyenne raisonnable). Au-delà de ce nombre d'inspections, un professeur ne serait plus inspecté qu'à sa demande, ou à celle du chef d'établissement.

Enfin, le recteur MONTEIL précise que les corps d'inspection et les chefs d'établissements devraient bénéficier d'une formation spécifique à l'évaluation pour s'inscrire efficacement dans cette nouvelle approche.

Commentaire :

La réflexion du recteur MONTEIL nous intéresse par plusieurs aspects. Tout d'abord, son souci de rendre plus efficace le dispositif d'évaluation rencontre nos préoccupations en ce domaine essentiel de nos pratiques professionnelles. En outre, l'approche collégiale (deux inspecteurs aux spécialités différentes) correspond partiellement à nos aspirations. La formation continue des inspecteurs prenant en compte les évolutions de leurs missions nous semble indispensable. Enfin, l'augmentation du nombre d'inspecteurs ne peut que nous satisfaire.

En revanche, nous sommes plus circonspects sur d'autres points : il nous semblerait ainsi tout à fait indispensable de s'interroger sur le principe de la notation et sur l'utilisation de la note pour la gestion de la carrière des enseignants. En effet, la dimension formative de l'évaluation est totalement occultée par la note dont les implications sont parfois discutables.

Est-il logique, par exemple, qu'un enseignant en difficulté soit placé dans une situation professionnelle particulièrement exigeante (nomination en secteur sensible), ce qui ne peut que renforcer ses problèmes, au motif que sa note ne lui permet pas d'accéder à d'autres postes ?

D'autre part, si la volonté du recteur MONTEIL de mutualiser les compétences des enseignants reçoit notre assentiment, nous craignons que la rédaction du rapport d'activités – qui déboucherait indirectement sur une note – soit fortement influencée par le désir de se mettre en valeur, plutôt que par un authentique souci de réfléchir sur ses pratiques.

Nous sommes favorables à la présence du chef d'établissement lors de la visite d'inspection, mais nous pensons qu'il est de notre responsabilité d'évaluer la compétence pédagogique des enseignants ; en ce domaine nous ne saurions partager cette responsabilité sans risque de graves dérives. Il conviendrait donc de préciser avec une grande rigueur ce qui relève du champ de chacun des corps d'encadrement afin d'éviter toute confusion, source inévitable de conflits préjudiciables au bon fonctionnement du système éducatif. Ainsi, l'entretien avec l'enseignant sur le contenu pédagogique de la séquence observée, de même que sur la maîtrise de la dis-

cipline enseignée et sur le travail de préparation, relève de la seule compétence de l'inspecteur.

Enfin, l'approche de la collégialité proposée par le recteur MONTEIL ne nous paraît pas suffisante. Nous souhaitons que soient mises en place des unités territoriales, fondées sur des projets éducatifs, au sein desquelles des inspecteurs ayant le même statut assureraient le co-pilotage des dispositifs pédagogiques et de formation, en faisant interagir leurs compétences spécifiques. Notre projet est donc plus ambitieux que celui qui est proposé ici, et nous pensons que seule une volonté politique forte serait susceptible de le faire aboutir.

Nous nous inquiétons actuellement du paradoxe qui caractérise les orientations ministérielles : la volonté forte de réformer le système éducatif à tous ses niveaux (charte pour l'école du XXI^{ème} siècle, charte pour l'enseignement professionnel du XXI^{ème} siècle, charte des lycées, collège de l'an 2000...) n'est suivie que de timides propositions d'évolutions, bien souvent édulcorées – si ce n'est retirées – à la hâte. Les rapports des recteurs et inspecteurs généraux se multiplient, mais produisent bien peu d'effets. Les réformes, nous dit-on au ministère, sont " sur les rails "... mais le chef de gare ne semble pas bien pressé de faire partir le train !

Pour sourire :

Le recteur MONTEIL semble mettre en doute les compétences actuelles des inspecteurs dans le domaine de l'évaluation. Pour pallier cette difficulté, il suggère de mettre en place une formation, pour leur permettre de progresser en ce domaine. Nous lui avons fait remarquer que nos supérieurs hiérarchiques (IA-DSDEN et recteurs) tireraient sans doute un grand profit d'une telle formation, car l'évaluation des inspecteurs nous semble relever plus souvent de l'arbitraire et du subjectif que d'une réelle volonté de transparence et d'objectivité. Il faut croire que cette perception d'injustice flagrante qui est la nôtre est partagée par le recteur MONTEIL, puisqu'il nous a dit que cette formation à l'évaluation pour les IA-DSDEN et les recteurs était prévue et qu'elle serait très rapidement mise en œuvre... Vaste programme !

P. ROUMAGNAC

(extrait de FEN-UNSA/Info-Flash n° 124 du 27/05/99)

Manifeste pour le collège pour tous

élaboré par les quatorze signataires suivants :

- **Organisations de parents d'élèves** : FCPE, PEEP ;
- **Associations et mouvements pédagogiques** : CEMEA, CRAP, Education et Devenir, FOEVEN, FRANCAS, Ligue de l'enseignement, MRERS, OCCE ;
- **Organisations syndicales** : FEN, SE-FEN, SGEN-CFDT, UNL.

Si on doit reconnaître les incontestables réussites, ces cinquante dernières années, du système éducatif, on ne peut ni accepter la reproduction au sein de l'école des inégalités sociales, ni le départ de plus de 60 000 jeunes, chaque année, sans qualification, ce qui les engage ainsi vers l'une des voies de l'exclusion sociale.

Parce que le collège est le lieu où les phénomènes d'exclusion s'intensifient, on voit se développer incivilité, violence et sentiment d'insécurité.

Bien au-delà des rapports et des quelques tentatives de " rénovation " dont il a fait l'objet depuis 1980, la nécessité s'impose aujourd'hui de le faire évoluer en profondeur pour en faire l'outil de la réussite pour tous, structure capable d'être son propre recours, intégrée dans la vie du quartier, de la commune ou du canton.

L'école primaire et le collège constituent bien aujourd'hui le creuset dans lequel passent tous les enfants, citoyens, demain, de notre pays. Il faut donc assurer la continuité, la cohérence de la progression dans les acquisitions entre l'école et le collège tant en termes de contenus qu'en termes de méthodes.

Le collège a l'obligation d'assurer à tous l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir être nécessaires à l'épanouissement de la personnalité. Il doit permettre l'appropriation des valeurs et des règles sociales partagées qui fondent l'indispensable éducation à la citoyenneté.

Mais ces acquisitions se font pendant que l'adolescent continue à structurer ses capacités intellectuelles, au moment de sa maturation physique et psychique. Tous les membres de la communauté éducative doivent être conscients de cette spécificité du collège et y être attentifs dans leur pratique.

L'hétérogénéité est actuellement en débat. Comme nous refusons la ségrégation sociale, nous

rejetons la ségrégation scolaire et affirmons qu'une hétérogénéité maîtrisée est un atout pour la réussite de tous.

La classe hétérogène doit rester le groupe de référence, mais articulée de façon concertée, et évaluée à des modes divers de regroupement en fonction des activités, des besoins, des projets, des nécessités de la prise en charge des élèves en difficulté.

La différenciation pédagogique, le recours à une pédagogie personnalisée, font de l'élève l'acteur de ses apprentissages à l'intérieur du groupe. Ils favorisent la socialisation et l'acquisition de l'autonomie, prennent en compte les difficultés scolaires et préviennent l'échec.

Seule la définition d'objectifs communs peut donner leur sens à des contenus d'enseignement dépassant l'empilement actuel des connaissances disciplinaires et à la nécessaire diversification des modalités d'apprentissage.

Une telle conception ne saurait s'accommoder de la persistance ou de la résurgence de dispositif de tri, de paliers d'orientation, de filières déguisées ou non à l'intérieur du collège. Elle suppose la volonté de lutter contre tout ce qui produit, de fait, de la ségrégation dans et autour des établissements.

Elle implique aussi que soit redéfini le rôle de l'enseignant, les modalités de son intervention auprès des élèves, son rapport avec la discipline enseignée.

La place et le rôle spécifiques du collège nous obligent à concevoir les spécificités de ses enseignants, en particulier leur formation, et, en même temps, à repenser les articulations entre l'école et le collège et entre le collège et le lycée.

Si l'enseignant doit changer son regard vis-à-vis des élèves, la société doit, elle, se montrer ambitieuse vis-à-vis du fonctionnement du système éducatif :

- en accroissant l'autonomie des établissements afin qu'ils soient à même de mettre en œuvre les démarches pédagogiques les

mieux adaptées à leur public pour atteindre les objectifs définis au plan national et fédérer les initiatives des équipes éducatives. Il faut contractualiser, sur projet, une partie de la dotation et chercher, dans le cadre d'un réseau d'établissements, à rendre plus équitable l'offre de formation ;

- en mettant en place des dispositifs diversifiés d'accompagnement du travail des élèves, de suivi individualisé, de tutorat, de démarches d'évaluation formative ;

- en proposant une nouvelle organisation des établissements qui, par leur taille, leur conception, leur équipement et leur aménagement ou réaménagement soient des lieux de vie, d'activités sportives et culturelles où s'élaborent et se mettent en œuvre des règles de vivre ensemble et du fonctionnement démocratique. A ces conditions-là, le collège peut devenir un centre de vie du quartier ou de la commune, respecté des élèves et de la population, et participer avec d'autres structures associatives ou municipales à la lutte contre l'exclusion sociale et à la vie de la cité ;

- en redéfinissant le métier et le service des enseignants et de tous les personnels par la prise en compte, entre autres, des démarches de travail en équipe – et donc de la concertation – et du suivi individualisé des élèves.

Ceci doit se traduire dans une professionnalisation accrue de la formation initiale des personnels et par une intensification de leur formation continue.

Toute démarche de transformation du système éducatif doit faire l'objet d'une évaluation des moyens à mettre en œuvre pour mener à bien les évolutions mais aussi d'un dispositif de pilotage, de suivi et d'accompagnement de la mise en place des décisions sur le terrain.

Le collège de la réussite de tous se mettra en place dès lors qu'il y aura cohérence entre les objectifs et les moyens.